

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~

**OBJET :** Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Budget général et Budgets annexes – Budget Régie des Energies – Budget Petite Enfance

Séance du 28 janvier 2026,

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain) se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux janvier deux mille vingt-six.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 19**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, LALLEMENT Alexandre, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

**Membres absents excusés avec pouvoir : 8**

FORAY Gaëlle pouvoir à BOYER Corinne  
FUMEX Jacques pouvoir à DRHOUIN Jacques  
GUILLERMET Maria pouvoir à BOURGEAIS Didier  
LEMOINE Gilbert pouvoir à CYVOCT Jean-Michel  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à EMIN Philippe  
MARTINE Christine pouvoir à CORTINOVIS Bernard  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à MASSIRONI Alain  
ZANI Sonia pouvoir à LIEVIN Karine

**Membres absents excusés avec pouvoir ne pouvant être exercé : 1**

CRETIER Humbert

**Membres absents excusés sans pouvoir : 1**

BROCHET Olivier

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**En présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants**

En application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015, l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 implique l'application des articles L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-2 à L5217-12-5 du code général des collectivités territoriales, sous réserve des dérogations précisées par le même article.

Par conséquent, l'entité qui opte pour le référentiel M57 applique l'article L5217-10-4 dudit code, relatif au calendrier de vote du budget des métropoles. Celui-ci précise que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Le document du DOB a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux, par voie électronique le 22 janvier 2026.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements

pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, proposés pour l'ensemble des budgets de la Commune, portant notamment sur :

- les résultats probables du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2025, et du budget de la régie des énergies,
- les reports d'investissements en dépenses et en recettes,
- la simulation de l'exercice 2026,
- l'estimation des bases et des taux d'imposition de 2026.

**Le Conseil Municipal,**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2026,
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 16/02/2026

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20260128-DE-2026-01-01-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2026  
Date de réception préfecture : 03/02/2026